

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COLLINES DU PERCHE

Baillou, Beauchêne, Boursay, Choue, Cormenon, Couëtron-au Perche, Le Gault-du-Perche, Le Plessis-Dorin, Le Temple, Mondoubleau, Saint-Marc-du-Cor, Sargé-sur-Braye.

☎02 54 89 71 14  
FAX : 02 54 89 89 89  
dgs@cc-collinesperche.fr

36 Rue Gheerbrant  
41170 MONDOUBLEAU

### INSCRIPTION SCOLAIRE 2019/2020

La Communauté de Communes des Collines du Perche prend en charge les inscriptions scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires de son territoire (Ecoles de Cormenon, Sargé/Braye, Choue, Couëtron-au-Perche, Ecoles Maternelle et Primaire de Mondoubleau).

La toute première inscription se fait au secrétariat de la Communauté pour les entrées en maternelle (enfants nés en 2016) ou nouveaux arrivants.

#### 1<sup>ère</sup> démarche : Secrétariat de la Communauté des Collines du Perche

Il vous sera demandé de fournir les pièces justificatives suivantes au moment de l'inscription :

- **Extrait d'acte de naissance de moins de trois mois** (le livret de famille n'est plus accepté suite à des falsifications de documents)
- **Justificatif de domicile** daté de moins de 3 mois (Eau, EDF, quittance de loyer, taxe d'habitation, téléphone fixe...) En cas de déménagement récent, fournir le contrat de location ou certificat de vente ou d'acquisition.
- et remplir la **fiche d'inscription** ci-jointe.

La Communauté des Collines du Perche vous délivrera un certificat d'inscription indiquant l'école d'affectation.

#### Dates des inscriptions :

Mardi 23, jeudi 25, vendredi 26 avril 2019, de 8h00 à 12h15 et de 13h30 à 17h00,  
Mercredi 24 avril 2019 de 8h00 à 12h00  
ou sur rendez-vous (Tel 02.54.89.71.14).

#### 2<sup>ème</sup> démarche : à l'Ecole

Pour procéder à l'admission de votre enfant, le Directeur vous demandera les pièces justificatives suivantes :

- le certificat de pré-inscription fourni par la Communauté des Collines du Perche
- le carnet de santé et de vaccinations
- le certificat de radiation délivré par l'ancienne école (en cas de déménagement)
- **Ecole Maternelle de Mondoubleau** :  
Sur rendez-vous, en appelant entre 13h00 et 13h30 (Tel : 02.54.80.83.94)
- **Ecole Publique de Choue** :  
Sur rendez-vous les lundis, mardis ou vendredis en appelant ces mêmes jours entre 12h00 et 13h20  
(Tél : 02.54.80.83.52)
- **Ecole Publique de Cormenon** :  
Sur rendez-vous en appelant entre 12h00 et 13h20 (Tél : 02.54.80.85.46)
- **Ecole Publique de Couëtron-au-Perche** :  
Sur rendez-vous en appelant entre 12h15 et 13h45 (Tél : 02.54.80.78.17)
- **Ecole Publique de Sargé/Braye** :  
Les vendredis 3,10, et 17 mai 2019 de 9h à 12h00 et de 13h30 à 16h30 ou sur rendez-vous les lundis, mardis et jeudis (Tél : 02.54.72.73.44)

#### Demande de dérogation

Toute demande de dérogation, doit être motivée par courrier, accompagnée de pièces justificatives et d'un imprimé prévu à cet effet à retirer au Secrétariat de la Communauté des Collines du Perche.

## Démarches pour les enfants déjà scolarisés au sein du RPI-Mondoubleau-Choue :

**Pour les enfants déjà scolarisés en Moyenne section à l'école maternelle de Mondoubleau et en CP à l'école de Choue :**

Les admissions des enfants en CE1 à l'école primaire de Mondoubleau se feront individuellement auprès de **Mme Beaunée**, Directrice de l'école primaire.

Merci de prendre rendez-vous en appelant les lundis de 9h00 à 17h00 et les mardis, jeudis et vendredis de 12h15 à 13h15 au **02.54.80.71.93**.

Les admissions des enfants en grande section à l'école de Choue se feront individuellement auprès de **Mme Girouard**, Directrice de l'école de Choue.

Merci de prendre rendez-vous en appelant entre 12h et 13h20 les lundis, mardis ou vendredis au **02.54.80.83.52**.